

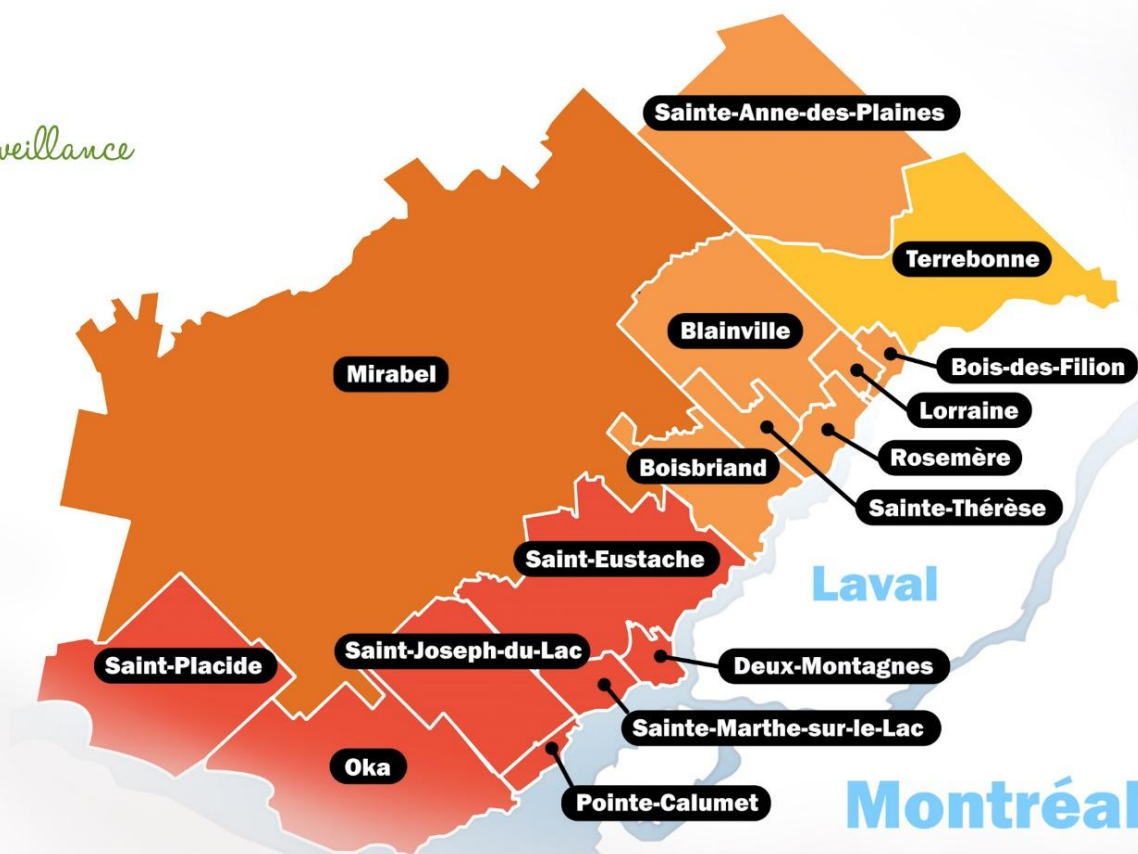
Collaboration

Rigueur

Bienveillance

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2026-2029

DOCUMENT DE CONSULTATION EN VERTU DE LA RÉSOLUTION N° CA-251007-608



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Table des matières

Notes aux lecteurs.....	3
Introduction	4
Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes	5
Tendances démographiques du CSSMI	6
Primaire	8
Secteur A.....	8
Secteur B.....	12
Secteur C.....	16
Secteur D.....	20
Écoles offrant un projet particulier.....	24
Écoles à mandat régional	27
Secondaire	29
Secteur Ouest.....	30
Secteur Est	31
Formation générale adulte et professionnelle.....	35
Loi sur l’instruction publique.....	37
Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2026-2029 (OS-03).....	41
Listes des écoles et des actes d’établissements 2026-2027 (OS-04).....	50
Démarche de consultation	64

Notes aux lecteurs

La méthodologie utilisée pour effectuer les prévisions de clientèle scolaire est arrimée avec celle du ministère de l'Éducation (MEQ) et s'appuie sur deux principes : les taux de passage des élèves d'une année à l'autre et les entrées au préscolaire 5 ans qui sont essentiellement déterminés par le nombre d'enfants âgés de 4 ans résident sur le territoire l'année précédente. Pour les niveaux de la 1^{re} année du primaire à la 5^e année du secondaire, les prévisions sont calculées selon un taux de passage (par école et par niveau) basé sur l'historique de la déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre des 4 dernières années. Afin de déterminer les taux de passage, nous considérons une moyenne pondérée, c'est-à-dire que nous attribuons une pondération décroissante pour les quatre années. Les transferts de clientèle majeurs au primaire sont aussi pris en considération afin de ne pas avoir un taux de passage biaisé pour ces écoles.

Introduction

Le CSSMI dessert la population d'un territoire de près de 800 km² qui regroupe seize (16) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comté dans la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques les plus récentes, le CSSMI se place au 4^e rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif de plus de 40 000 élèves en formation générale des jeunes en 2024-2025.

Les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), d'élaborer une planification d'organisation scolaire qui prend en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à leur disposition et la répartition des immeubles mis à leur disposition.

Le *Cadre d'organisation scolaire 2026-2029* se veut un document représentant le portrait démographique actuel et résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des soixante-cinq (65) écoles primaires, dont trois (3) écoles en projet qui accueilleront des élèves au cours des prochaines années, quinze (15) écoles secondaires, dont deux écoles en dossier d'opportunité avec la Société québécoise des infrastructures, une école à mandat régional et une école au sein d'un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA). Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des étudiants en formation générale des adultes, de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation relative au *Cadre d'organisation scolaire*, mise en place à notre centre de services scolaire, débute en janvier de chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du MEQ, publiées généralement en mars, une rencontre d'information générale ainsi que des rencontres de travail dans les milieux concernés sont planifiées. Les directions d'école, les membres du personnel des équipes-écoles et les représentants de conseils d'établissement sont invités à participer à cette démarche d'échanges préconsultation.

Dans le processus menant à l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2026-2029*, des pistes de solution sont soumises en consultation auprès de tous les conseils d'établissement des écoles primaires, secondaires et des centres, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des syndicats et associations concernés, ainsi qu'auprès des villes et municipalités de notre territoire afin de répondre aux enjeux soulevés. Une audience publique se tient également afin de permettre à la population de faire connaître son avis.

Finalement, le conseil d'administration adopte les meilleures pistes de solution à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir¹, s'il y a lieu.

¹ Au terme de la consultation, le conseil d'administration pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes

En 2025-2026, le CSSMI devrait accueillir approximativement 40 997 élèves en formation générale des jeunes. Il s'agit d'une augmentation de près de 250 élèves par rapport à l'effectif scolaire de l'année précédente. Les tendances d'évolution de la clientèle du MEQ démontrent une poursuite de la croissance de près de 1,54 % entre les années scolaires 2025-2026 et 2028-2029.

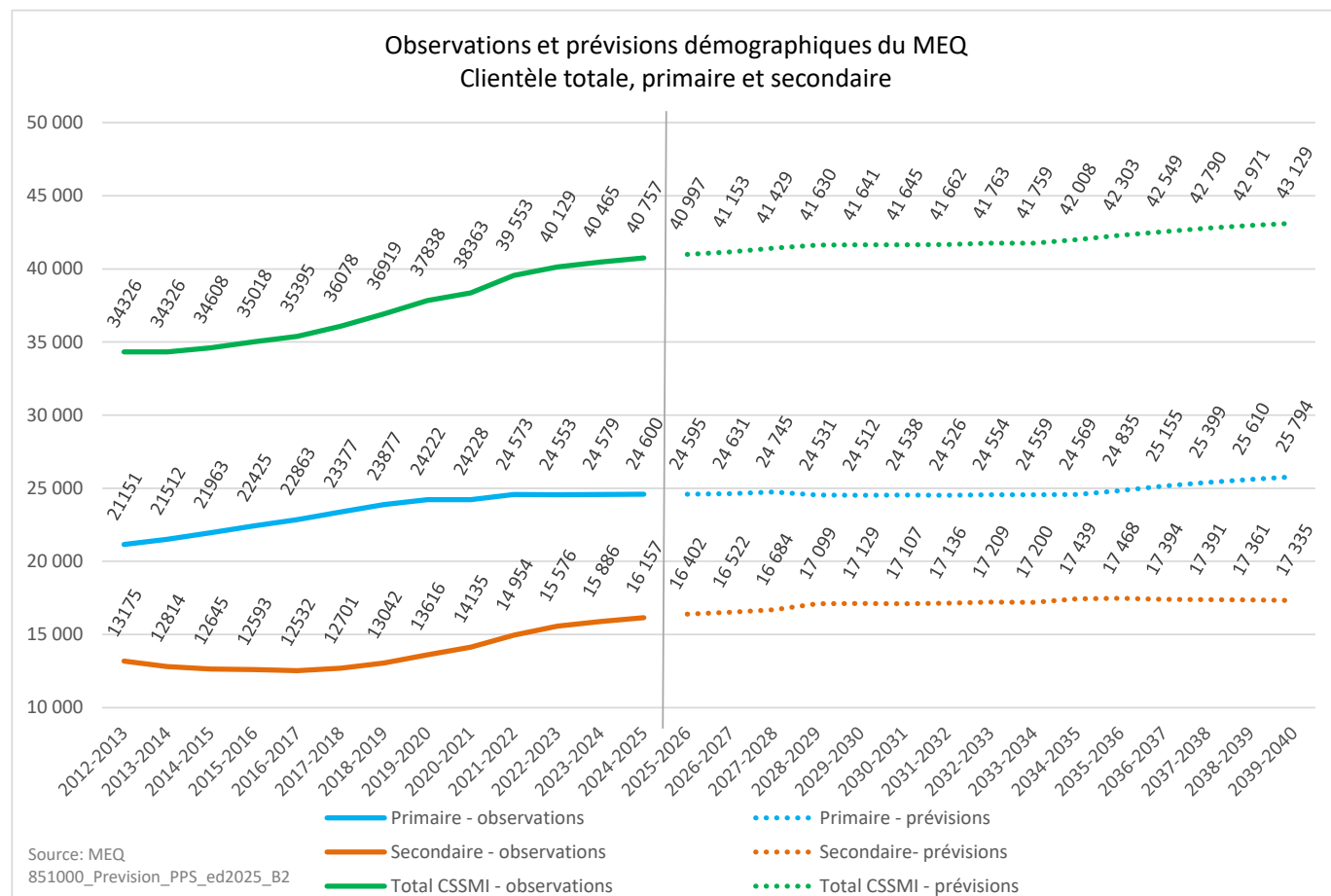
Au cours de cette même période, la clientèle du préscolaire et du primaire devrait osciller autour de 24 600 élèves. En ce qui a trait au secondaire, entre 2025-2026 et 2028-2029, la hausse se poursuivra avec une croissance de 4,25%. Ainsi, le nombre d'élèves du secondaire devrait avoisiner les 17 099 individus en 2028-2029.

Les tendances démographiques de la clientèle en formation générale des jeunes regroupent les données du préscolaire et du primaire ainsi que les données du secondaire. Elles sont présentées sous forme graphique à la page suivante.

Les ajouts d'espace à venir sont toujours à considérer. Tout d'abord, le MEQ a accordé au CSSMI, dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2020-2030, la construction de cinq nouvelles écoles primaires dont trois qui ne sont pas encore construites et qui sont situées dans les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Terrebonne (deux écoles). De plus, il a accordé des projets d'agrandissement et de remplacement de bâtiments au primaire dont deux qui sont en cours de réalisation pour les écoles Terre-Soleil et Saint-Pierre. Il a aussi autorisé l'agrandissement de l'école secondaire du Harfang de 200 places-élèves et la transformation du pavillon Saint-François en école primaire de 21 locaux. Finalement, dans le PQI 2021-2031, nous avons reçu l'autorisation pour bâtir une école secondaire de 1024 places dans le secteur Est du CSSMI. Nous sommes aussi en dossier d'opportunité pour une nouvelle école secondaire dans le secteur ouest.

Également, plusieurs locaux modulaires ont été ajoutés à diverses écoles sur le territoire autant au primaire qu'au secondaire. En effet, 30 locaux modulaires sont présents dans nos écoles primaires ainsi que 72 locaux modulaires dans nos écoles secondaires. Ainsi, en attendant les ajouts d'espaces (déjà en projet ou en attente d'autorisation du MEQ), ces ajouts de locaux temporaires permettront de faire face à la croissance de clientèle et dans certains cas, de réduire les transferts massifs d'élèves vers d'autres établissements.

Tendances démographiques du CSSMI



Primaire

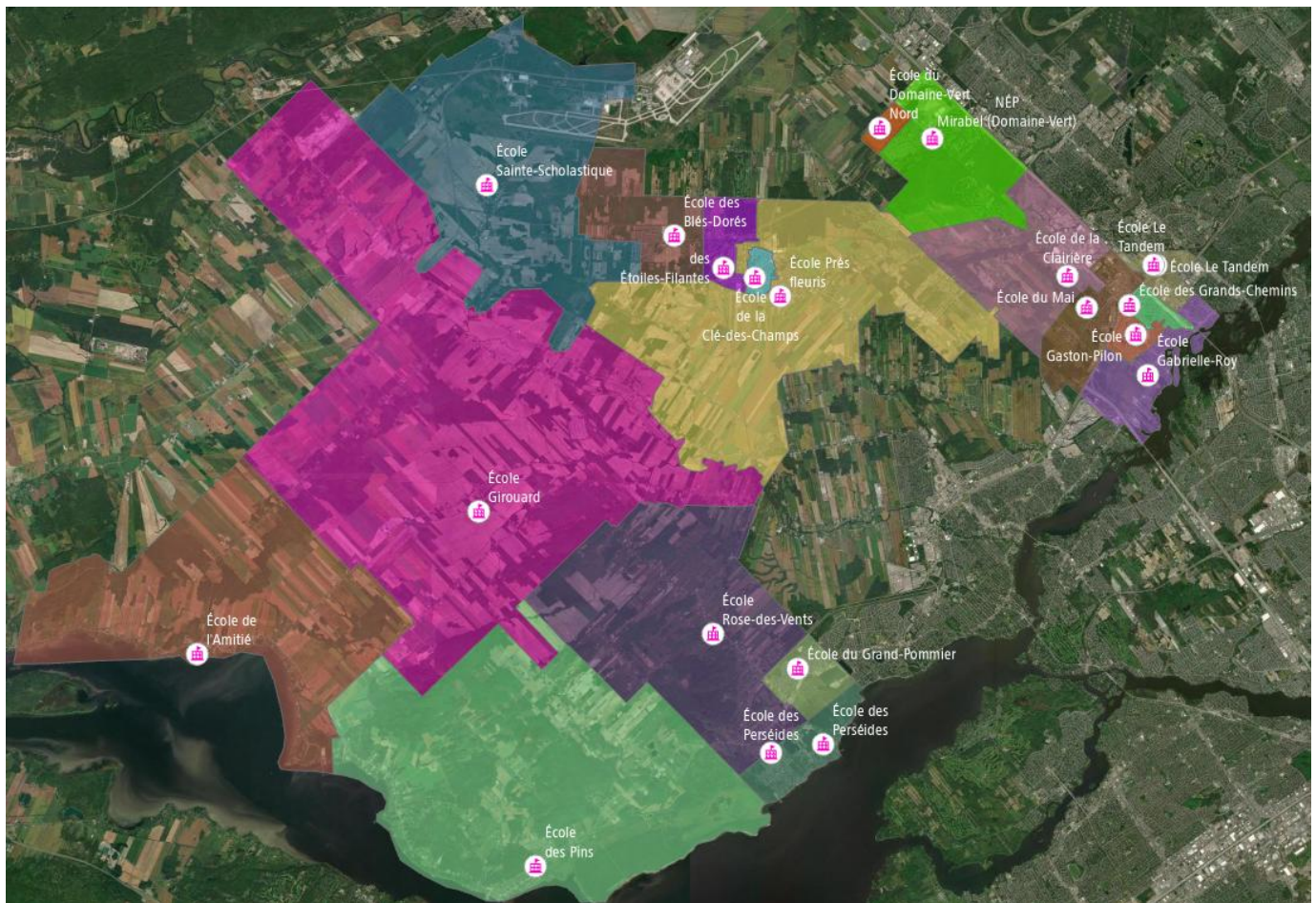


Primaire

Secteur A

Couvrant les municipalités de Saint-Placide, Oka, Mirabel, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, une partie de Sainte-Thérèse et Boisbriand, le secteur A regroupe vingt (20) écoles primaires :

- l'école de l'Amitié à Saint-Placide
- l'école des Pins à Oka;
- les écoles Girouard, Sainte-Scholastique, Prés fleuris, de la Clé-des-Champs, des Blés-Dorés, du Domaine-Vert-Nord, des Étoiles-Filantes à Mirabel et la Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord);
- les écoles Rose-des-Vents et du Grand-Pommier à Saint-Joseph-du-Lac;
- l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
- l'école Le Tandem à Sainte-Thérèse;
- les écoles des Grands-Chemins, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, du Mai et de la Clairière à Boisbriand.



Secteur A – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur A	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026			Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de groupes maternelle 4 ans	Nombre de classes spécialisées	2026-2027	2027-2028	2028-2029
de l'Amitié	6	7	8	8	0	0	8	7	7
des Pins	15	16	15	15	0	2	14	15	14
Girouard	10	12	12	11	1	1	12	13	13
Sainte-Scholastique	11	14	11	10	0	0	9	11	11
Prés Fleuris	17	18	18	17	0	2	17	17	18
de la Clé-des-Champs	14	17	16	17	0	3	15	14	13
Rose-des-Vents	13	16	15	15	0	3	15	16	15
des Perséides	38	40	39	33	2	6	35	34	33
du Grand-Pommier	21	22	23	18	0	2	18	17	17
des Blés-Dorés	25	26	25	23	0	0	22	22	21
du Domaine-Vert-Nord	28	28	28	25	0	0	22	20	19
des Étoiles-Filantes	19	19	18	18	0	4	18	18	16
Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord)	25	25	0	14	1	3	18	20	20
des Grands-Chemins	13	17	17	16	1	4	16	16	15
Le Tandem	20	25	27	24	2	2	24	22	21
Gabrielle-Roy	17	21	21	18	0	3	19	20	20
Gaston-Pilon	21	25	25	23	0	9	22	22	22
du Mai	21	30	26	22	0	8	22	23	22
de la Clairière	16	21	18	19	0	4	17	19	19
Total	350	399	362	346	7	56	343	346	336

Ouverture prévue de la NÉ prim. de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord).

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

École en bleu= École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.

L'école du Mai comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'école de la Clairière comprend 2 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2025

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
de l'Amitié	Suivi de la clientèle	○ Transferts individuels
Girouard	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Déplacement possible des classes spécialisées
Rose-des-Vents	Suivi de la clientèle	○ Transferts individuels ○ Maximisation des locaux
des Grands-Chemins	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux
de la Clairière	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 2 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2019-2020

Faits saillants

Selon la situation actuelle du secteur A, le nombre total de groupes prévus entre les années scolaires 2026-2027 et 2028-2029 décroîtra de façon significative (de 343 à 336 groupes). La capacité d'accueil du secteur se situe à 350 groupes.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des écoles qui méritent une attention particulière pour le secteur A.

ÉCOLE DE L'AMITIÉ

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, l'école de l'Amitié fait face à une augmentation de clientèle au-dessus de sa capacité d'accueil fonctionnelle. Étant donné l'indice de défavorisation de l'école, le ratio maximum d'élève par classe est de 20 élèves. La maximisation des locaux étant déjà en place, le transfert individuel d'élève pourrait être envisagé.

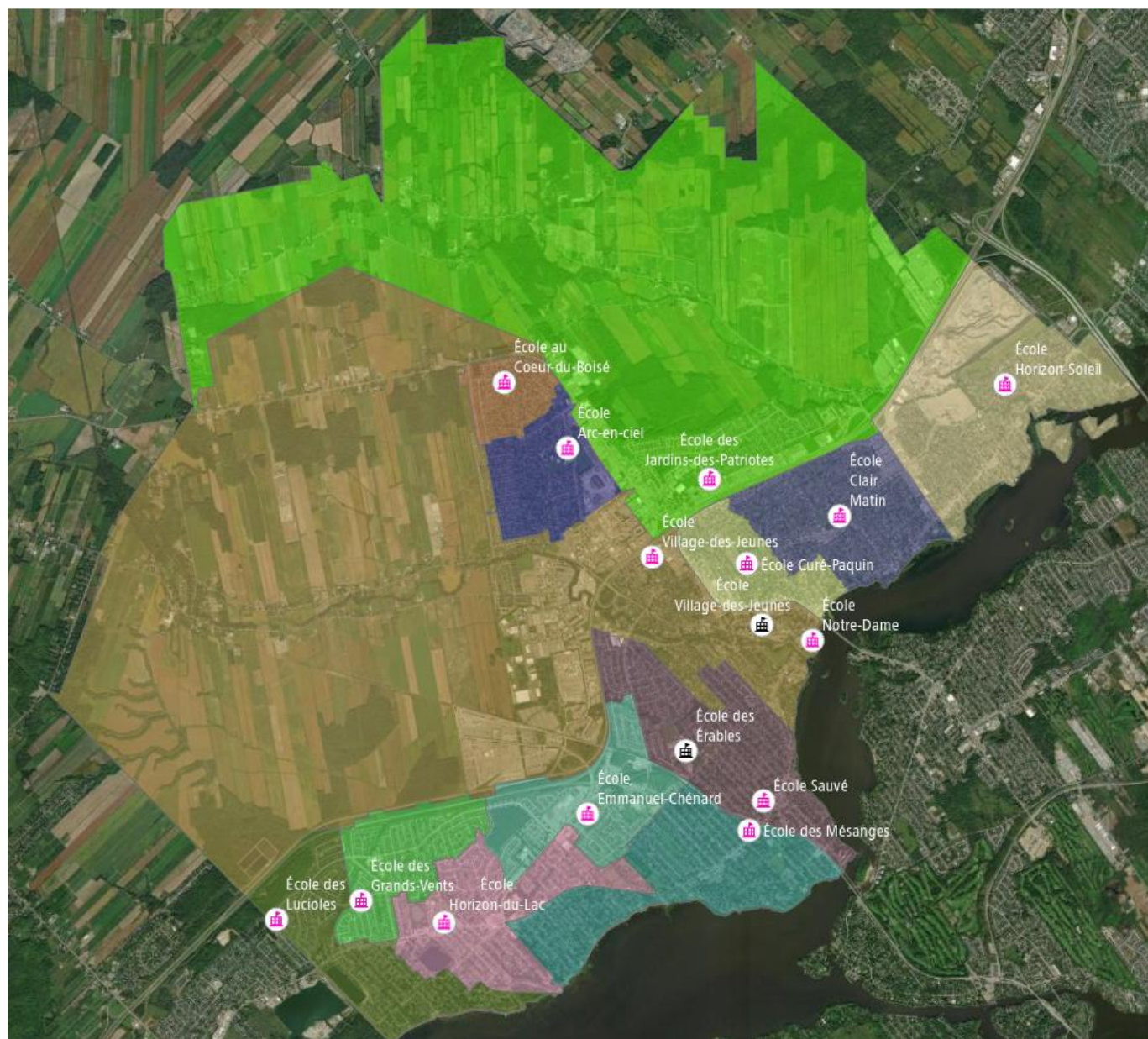
ÉCOLE GIROUARD

Les prévisions du Ministère prévoient une hausse de clientèle pour le secteur de l'école primaire Girouard. Pour l'instant, le déplacement des classes spécialisées permettrait de rester en deçà de la capacité d'accueil fonctionnelle. La situation devra être suivie de près dans les prochains cadres d'organisation scolaire.

Secteur B

Couvrant les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles des Lucioles, Horizon-du-Lac et des Grands-Vents à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles Emmanuel-Chénard, Sauvé et des Mésanges à Deux-Montagnes;
- les écoles des Hirondelles, Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Curé-Paquin, Clair Matin, Horizon-Soleil et des Jardins-des-Patriotes à Saint-Eustache.



Secteur B – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur B	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026			Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de groupes maternelle 4 ans	Nombre de classes spécialisées	2026-2027	2027-2028	2028-2029
des Lucioles	17	19	18	22	0	0	22	21	22
Horizon-du-Lac	21	26	25	23	1	0	24	25	24
des Grands-Vents	25	26	26	27	0	0	29	28	28
Emmanuel-Chénard	20	24	23	21	0	0	20	20	20
Sauvé	22	25	25	24	0	0	26	27	26
Notre-Dame	18	18	17	0	0	0	0	0	0
des Hirondelles	28	28	39	30	2	6	31	31	30
Arc-en-ciel	22	26	24	23	1	5	23	22	22
au Coeur-du-Boisé	15	17	16	15	0	0	15	14	15
Curé-Paquin	21	23	23	22	2	1	23	24	23
Clair Matin	25	28	27	25	0	2	25	23	22
Horizon-Soleil	23	24	23	22	0	0	22	21	21
des Mésanges	19	21	21	21	0	0	20	20	19
des Jardins-des-Patriotes	21	24	23	21	0	3	22	20	21
Total	297	329	330	296	6	17	302	296	293
Fermeture de l'école Notre-Dame									
Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.									
École en bleu= École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.									
L'école Horizon-du-Lac comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.									
* Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.									
Sources des données:									
CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.									
Mars 2025									

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
des Lucioles	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Transfert temporaire du préscolaire 5 ans
Horizon-du-Lac	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 4 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020
des Grands-Vents	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Transfert temporaire du préscolaire 5 ans
Sauvé	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Transfert temporaire possible du préscolaire 5 ans
Arc-en-Ciel	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux
Curé-Paquin	Suivi de la clientèle	○ Déplacement possible de classes spécialisées

Faits saillants

Selon les tendances de clientèle, le secteur B devrait vivre une légère diminution de clientèle passant de 302 groupes à 293 groupes. Toutefois nous notons la poursuite du débordement de certaines écoles de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Compte tenu du manque de locaux dans le secteur B, le MEQ a accordé au CSSMI la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le terrain pour la construction de cette nouvelle école primaire a été ciblé et nous sommes en attente du MEQ pour débiter la construction.

Vous trouverez ci-dessous une description des zones du secteur B qui connaissent certaines particularités.

ÉCOLES DES LUCIOLES, DES GRAND-VENTS ET HORIZON-DU-LAC

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Lucioles et des Grands-Vents vont poursuivre leur débordement de clientèle au cours des prochaines années. La maximisation de la capacité d'accueil des écoles est mise en place et le surplus d'élèves de l'école des Lucioles est actuellement acheminé vers le secteur A à l'école du Grand-Pommier. De plus, des groupes de l'école des Grands-Vents sont aussi transférés vers l'école Horizon-du-Lac. Ces groupes d'élèves du préscolaire 5 ans retourneront dans leur école de desserte l'année suivante. Le débordement de clientèle de l'école Horizon-du-Lac est quant à lui géré via l'ajout de 4 locaux modulaires qui permettent d'accueillir la clientèle du quartier.

Comme mentionné précédemment, le CSSMI a obtenu une réponse positive du Ministère quant à l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (PQI 2020-2030). Cet ajout d'espace permettra de réaménager les aires de desserte et ainsi pallier le débordement des écoles des Lucioles, des Grands-Vents, Horizon-du-Lac ainsi qu'à d'autres écoles du secteur B.

ÉCOLES SAUVÉ

Au cours des trois (3) années du *Cadre d'organisation scolaire 2026-2029*, la clientèle de l'école Sauvé dépassera sa capacité d'accueil fonctionnelle. Une mesure antérieure, soit la maximisation de la capacité d'accueil de cette école, est déjà en application pour faire face à cet enjeu. De plus, deux groupes d'élèves du préscolaire 5 ans ont été transféré en 2025-2026 vers l'école Emmanuel-Chénard. Ces groupes d'élèves du préscolaire 5 ans retourneront dans leur école de desserte l'année suivante.

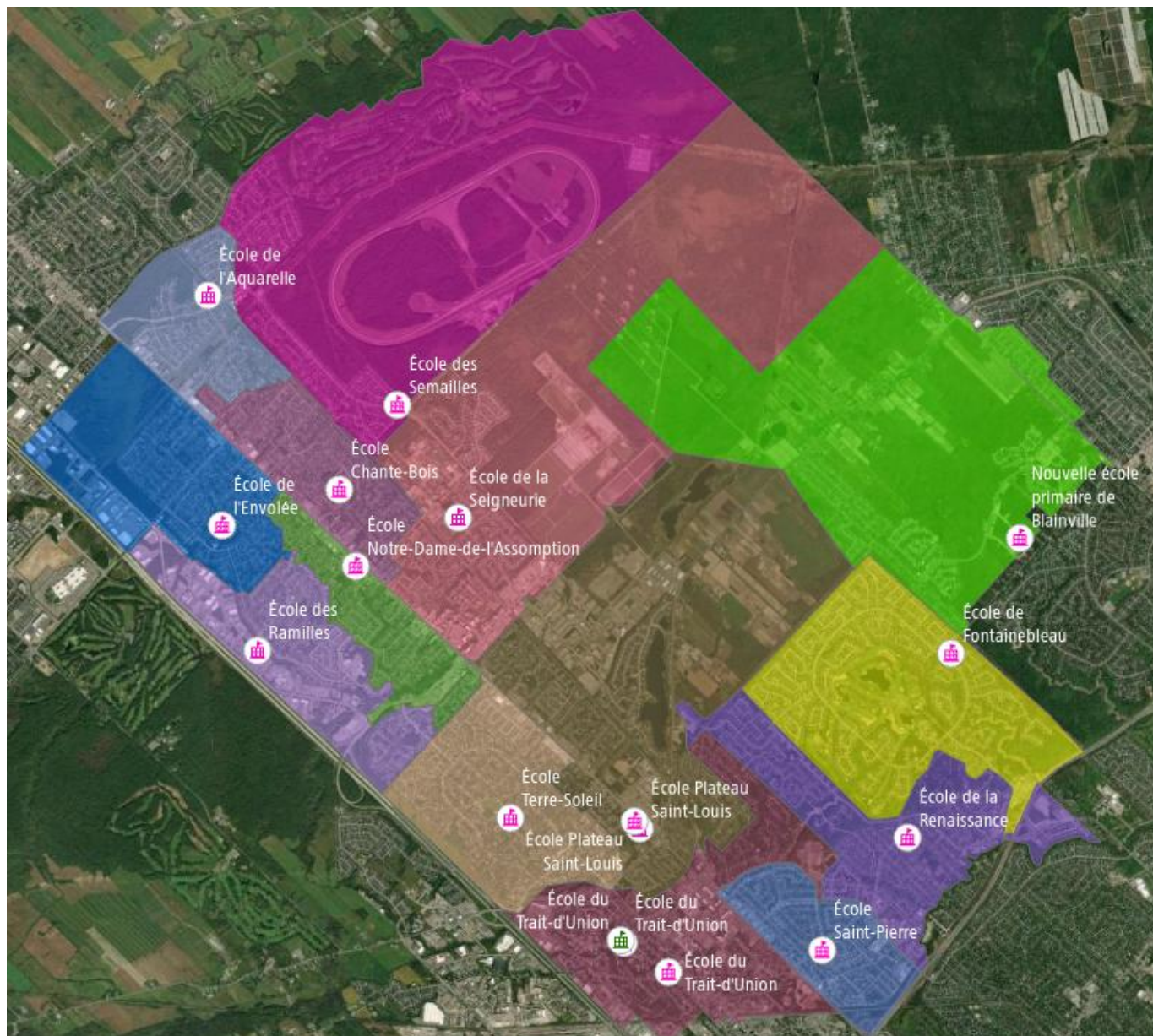
ÉCOLE DES HIRONDELLES

Selon les prévisions, la clientèle de l'école des Hirondelles dépassera la capacité d'accueil au cours des trois années couvertes par le *Cadre d'organisation scolaire 2026-2029*. Afin de répondre à cette situation, l'utilisation du pavillon Village-des-Jeunes sera privilégiée.

Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe quatorze (14) écoles primaires :

- les écoles de Fontainebleau, de la Renaissance, Plateau Saint-Louis, des Ramilles, Notre-Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Envolée, de l'Aquarelle, des Semailles et la Nouvelle école primaire de Blainville (secteur Chambéry);
- les écoles Terre-Soleil, du Trait-d'Union et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.



Secteur C – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur C	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026			Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de groupes maternelle 4 ans	Nombre de classes spécialisées	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Terre-Soleil	19	25	24	21	0	0	20	20	19
de Fontainebleau	20	25	25	24	0	3	22	21	19
du Trait-d'Union	24	24	18	18	0	3	18	19	18
Saint-Pierre	22	26	26	22	2	0	22	23	22
de la Renaissance	20	22	19	20	0	3	20	21	21
Plateau Saint-Louis	23	25	23	26	1	6	25	25	26
Plateau Saint-Louis									
Pavillon Saint-Edmond									
des Ramilles	20	23	22	21	0	3	20	19	19
Notre-Dame-de-l'Assomption	18	21	21	19	1	5	19	19	20
de la Seigneurie	20	22	22	20	0	4	20	19	19
Chante-Bois	17	19	18	17	0	0	15	15	14
de l'Envolée	24	29	28	26	0	4	24	25	24
de l'Aquarelle	17	20	19	20	0	4	19	20	20
des Semailles	16	17	16	15	0	5	15	16	16
Nouvelle école primaire de Blainville (Chambéry)	25	25	0	16	0	4	18	19	19
Total	285	323	281	285	4	44	277	281	276

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

École en bleu = École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.

L'école Terre-Soleil comprend 4 locaux modulaires. Un agrandissement de 4 locaux autorisé par le MEQ amènera sa capacité d'accueil à 23.

L'école Saint-Pierre fera l'objet d'un agrandissement de 4 locaux autorisé par le MEQ qui amènera sa capacité d'accueil à 26.

* Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2025

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
Notre-Dame-de-l'Assomption	Suivi de clientèle	○ Maximisation des locaux
de l'Aquarelle	Suivi de clientèle	○ Maximisation des locaux
Plateau Saint-Louis	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Déplacement possible de classes spécialisées

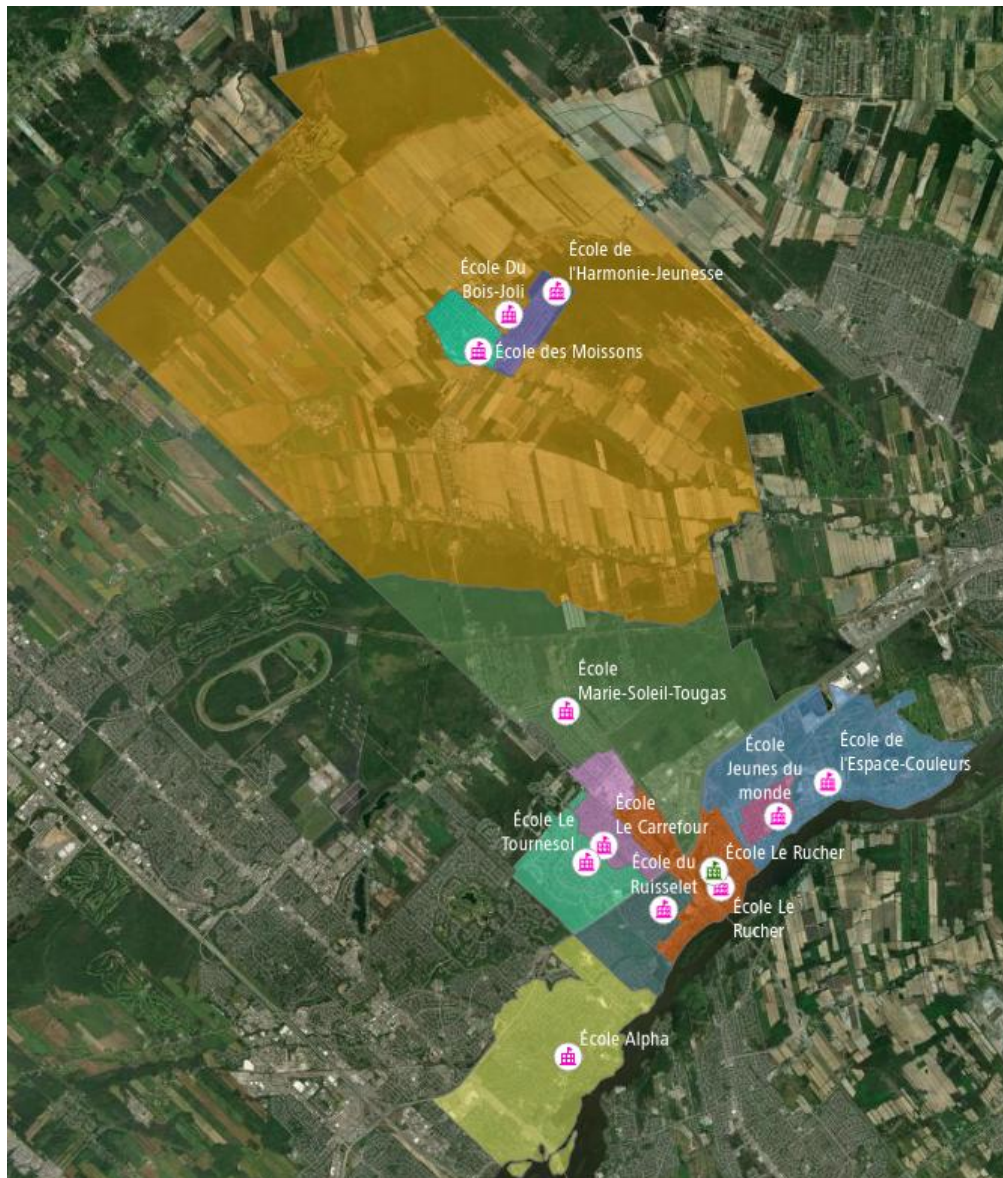
Faits saillants

Entre 2026-2027 et 2028-2029, le nombre de groupes du secteur C oscillera entre 277 et 276, alors que la capacité d'accueil du secteur est de 285 groupes. L'ouverture de la Nouvelle école primaire de Blainville a permis de réaménager les aires de desserte et ainsi pallier les débordements de certaines écoles du secteur C.

Secteur D

Situé dans les municipalités de Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines, le secteur D regroupe onze (11) écoles primaires :

- l'école Le Rucher, incluant le pavillon Félix-Leclerc, à Bois-des-Filion;
- les écoles Le Carrefour, Le Tournesol et du Ruisselet à Lorraine;
- l'école Alpha à Rosemère;
- les écoles des Moissons, Du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse à Sainte-Anne-des-Plaines;
- les écoles Jeunes du monde, Marie-Soleil-Tougas et de l'Espace-Couleurs à Terrebonne.



Secteur D – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil historique (incluant les locaux modulaires)	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026			Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de groupes maternelle 4 ans	Nombre de classes spécialisées	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Alpha	40	39	33	36	0	3	36	34	34
Le Tournesol	15	20	19	19	0	1	17	17	19
Le Carrefour	13	20	20	20	0	0	17	15	15
Le Rucher	32	36	33	33	0	2	32	32	33
Le Rucher et annexe									
Pavillon Félix-Leclerc									
Jeunes du monde	16	18	17	17	0	4	17	16	18
Marie-Soleil-Tougas	28	30	29	30	0	2	29	29	29
du Ruissélet	15	17	17	16	0	2	17	16	16
des Moissons	14	16	16	16	0	0	16	17	16
du Bois-Joli	20	28	25	25	2	0	24	24	23
de l'Harmonie-Jeunesse	13	16	16	15	0	0	16	16	16
de l'Espace-Couleurs	21	30	29	27	0	4	28	27	29
Total	227	270	254	254	2	18	248	243	248

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

École en bleu = École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.

L'école du Bois-Joli comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'école de l'Espace-Couleurs comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

* Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2025

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
Le Tournesol	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Déplacement possible des classes spécialisées
Le Carrefour	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux
Le Rucher	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux. ○ Déplacement possible des classes spécialisées
du Ruisseau	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Déplacement possible des classes spécialisées
des Moissons	Débordement de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Transferts de groupes ou individuels possibles
Du Bois-Joli	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 6 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2021-2022
de l'Harmonie-Jeunesse	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Transferts de groupes ou individuels possibles
de l'Espace-Couleurs	Suivi de la clientèle	○ Maximisation des locaux ○ Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 8 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2021-2022

Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle, le nombre de groupes du secteur D devrait demeurer stable (248) entre 2026-2027 et 2028-2029, alors que la capacité d'accueil est établie à 227 groupes. Plusieurs débordements localisés de clientèle demeurent à surveiller, tels que les écoles Le Carrefour à Lorraine, Le Rucher à Bois-des-Filion et les écoles primaires de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines (des Moissons, Du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse). La maximisation de l'utilisation des locaux fait partie actuellement des principales mesures mises en place pour accueillir les surplus d'élèves. Afin de pallier le manque de locaux dans le secteur D, le MEQ a autorisé au CSSMI deux constructions d'écoles dans la ville de Terrebonne. Ces ajouts d'espaces permettront de réaménager les aires de desserte et ainsi remédier aux débordements de certaines écoles du secteur D. En ce qui concerne le manque de locaux dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines, le MEQ a autorisé au CSSMI de transformer le pavillon Saint-François, appartenant à l'école secondaire du Harfang, en école primaire. Pour ce faire, une demande d'agrandissement de l'école secondaire du Harfang a été autorisée par le MEQ dans le cadre du PQI 2020-2030.

Vous trouverez ci-dessous plus de renseignements sur les écoles du secteur D qui connaissent certaines particularités.

ÉCOLE LE CARREFOUR

L'école Le Carrefour qui accueille des élèves de Lorraine et de Terrebonne excède depuis plusieurs années sa capacité d'accueil. Les tendances de clientèle démontrent que l'écart pourrait s'accroître avec une reprise de la croissance dans ce secteur. L'ouverture de la Nouvelle école primaire de Blainville (secteur Chambéry) qui est située dans le secteur C, est venue pallier une partie du débordement de l'école Le Carrefour en attendant l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Terrebonne (au nord de l'autoroute 640).

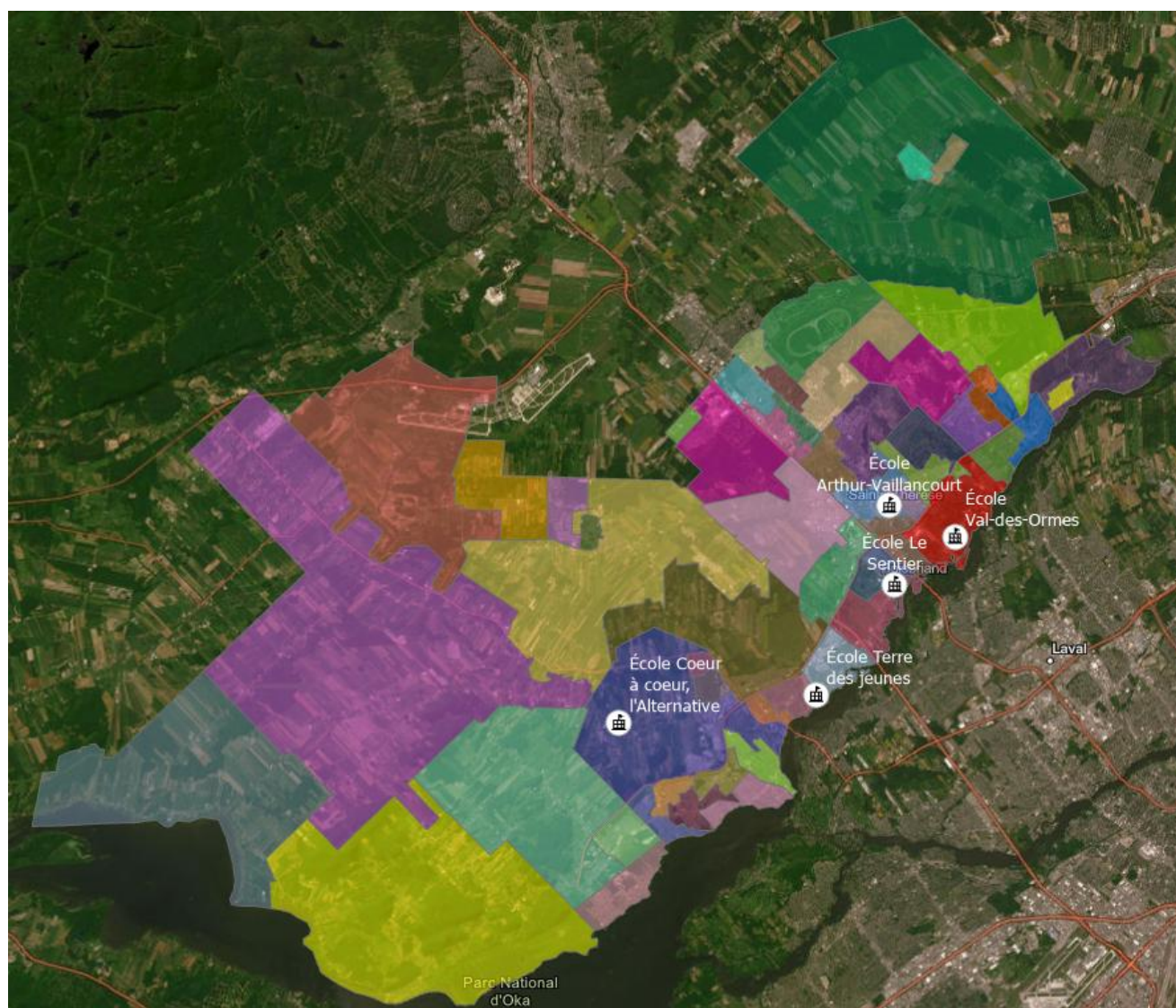
ÉCOLE DES MOISSONS, DU BOIS-JOLI ET DE L'HARMONIE-JEUNESSE

Depuis quelques années, nous constatons un surplus de clientèle dans certaines écoles de Sainte-Anne-des-Plaines. D'ailleurs, outre la maximisation de l'utilisation des locaux, l'installation de six locaux modulaires à l'école Du Bois-Joli depuis la rentrée scolaire 2021-2022 a permis d'accueillir la clientèle du secteur, en attendant que le pavillon Saint-François retourne à sa vocation d'école primaire.

Écoles offrant un projet particulier

Situé dans les villes de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, le centre de services scolaire offre des projets particuliers dans cinq (5) écoles primaires :

- l'école Le Sentier à Boisbriand;
- l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
- les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
- l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



Écoles à projets particuliers – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles à projets particuliers	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle CSSMI (incluant les locaux modulaires)	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026			Tendance du nombre de groupes		
				Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de groupes maternelle 4 ans	Nombre de classes spécialisées	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Le Sentier	18	17	14	14	0	3	14	14	14
Arthur-Vaillancourt	9	12	10	10	0	0	10	10	10
Cœur à cœur, l'Alternative	23	24	18	18	0	4	18	18	18
Terre des jeunes	19	20	18	18	0	4	19	19	19
Val-des-Ormes	17	17	17	17	0	3	17	17	17
Total	86	90	77	77	0	14	78	78	78

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

* Les transferts de groupes sont seulement intégrés pour l'année en cours.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

mars 2025

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Faits saillants

Le CSSMI offre différents projets reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de *la Loi sur l'instruction publique* (LIP) aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

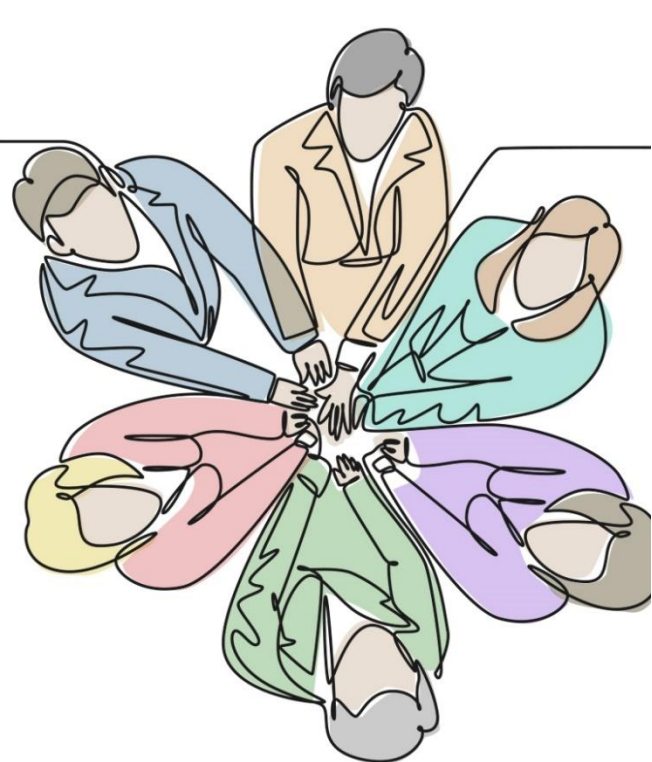
Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur Est) ² Cœur à cœur, l'Alternative (secteur Ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt ³
Primaire du Baccalauréat International (BI)	Val-des-Ormes (secteur Est) Terre des jeunes (secteur Ouest)

Au total, les cinq (5) écoles dédiées à un projet particulier représentent 86 locaux en termes de capacité d'accueil au niveau du CSSMI.

² L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur Est (en plus de sa clientèle régulière).

³ L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur D (en plus de sa clientèle régulière).

École à mandat régional



Écoles à mandat régional

ÉCOLE DES ÉRABLES

Située dans la municipalité de Deux-Montagnes, l'école régionale des Érables est spécialisée pour des jeunes de 5 à 21 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou présentant une déficience intellectuelle profonde.

Des programmes d'étude adaptés, tels que le programme des compétences axé sur la participation sociale (CAPS), le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (DIP) et le programme de démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DEFIS), y sont enseignés. L'école est reconnue pour son expertise à l'égard de la clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), notamment en offrant des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés à chacun de ses élèves. L'école des Érables s'inspire de différentes approches, telles que la méthode TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children), le système de communication par échanges d'images PECS (Picture Exchange Communication System) ainsi que l'approche développée par le centre d'expertise en autisme SACCADE. Une équipe d'enseignants, d'éducateurs spécialisés, de préposés aux élèves handicapés et de professionnels, psychologue, orthophoniste et ergothérapeute, chapeautée par la direction de l'établissement, met en place un plan d'intervention pour chaque élève, et ce, en collaboration avec les parents et les partenaires de la santé et des services sociaux, afin que chacun puisse développer son plein potentiel.

CRJDA

En décembre 2024, le CSSMI a ouvert une nouvelle école au sein du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) situé à Sainte-Thérèse. Cette école est directement adjacente à un milieu de vie transitoire, conçu pour assurer la sécurité des jeunes, stabiliser leur situation et favoriser le développement de leur capacité d'adaptation en vue d'une réinsertion sociale et familiale réussie.

Ce projet repose sur un partenariat étroit avec le réseau de la santé, permettant d'offrir jusqu'à 96 places élèves dans un environnement structurant, bienveillant et adapté aux besoins spécifiques de cette clientèle.

École à mandat régional - Bilan des tendances de clientèle CSSMI

École à mandat régional	Capacité d'Accueil MEQ (en nb. de groupe)	Nombre d'élèves dans l'école en 2024-2025	Nombre de groupes dans l'école en 2024-2025	Prévision 2025-2026
				Nombre de groupes
des Érables	16			
Primaire		25	3	3
Secondaire		69	11	11
Total		94	14	14

Tendance du nombre de groupes		
2026-2027	2027-2028	2028-2029
3	3	3
11	11	11
14	14	14

Sources des données:
CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.
mars 2025

Secondaire

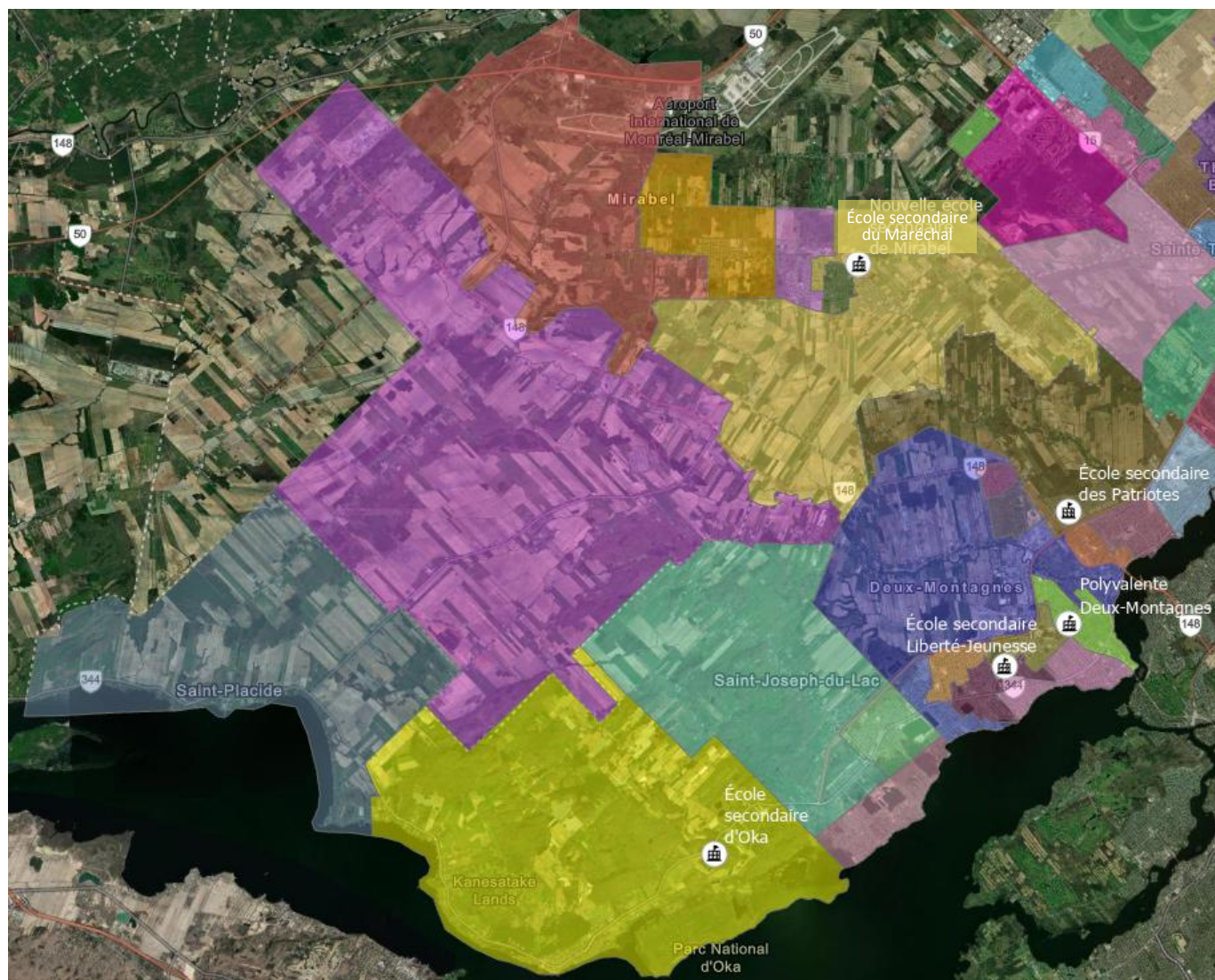


Secondaire

Le CSSMI regroupe treize (13) écoles secondaires couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

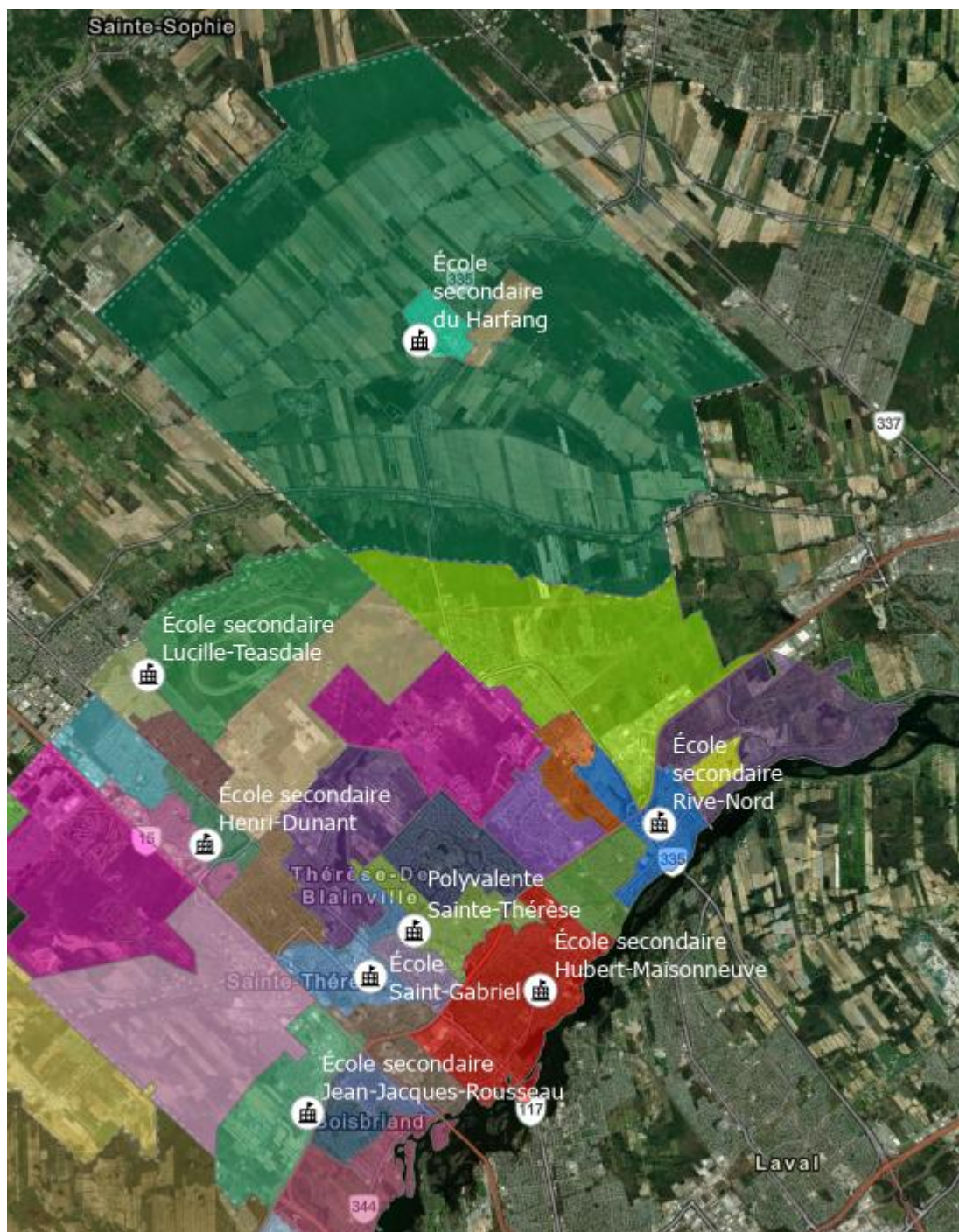
- l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- l'école secondaire du Maréchal à Mirabel,
- l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- l'école secondaire Hubert-Maisonnette située à Rosemère;
- l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

Secteur Ouest



Note : Nouvelle école secondaire de Mirabel a obtenu le nom officiel de l'École secondaire du Maréchal

Secteur Est



Secondaire – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles secondaires	Capacité d'accueil			Nombre d'élèves dans l'école en 2024-2025	Prévisions 2025-2026	Tendances du nombre d'élèves		
	Total groupes MEQ	Total effectif à 90% MEQ	Avec modulaires			2026-2027	2027-2028	2028-2029
Secteur Ouest								
École Secondaire d'Oka	52	1 357	1 627	1065	1123	1099	1097	1099
École Secondaire des Patriotes	66	1 723	1 885	1869	1895	1781	1711	1691
École Secondaire Liberté-Jeunesse	27	680	842	786	808	800	777	775
Polyvalente Deux-Montagnes	76	1 984	2 200	1987	1948	1954	1937	1982
École secondaire du Maréchal	48	1 305	1 305	1020	1260	1402	1537	1612
Sous-total Ouest	269	7 049	7 859	6 727	7 034	7 036	7 059	7 159
Secteur Est								
École Saint-Gabriel	28	705	921	1143	1145	1131	1105	1106
École Secondaire Lucille-Teasdale	35	914	1 130	1131	1084	1060	1036	990
École Secondaire Henri-Dunant	27	705	813	836	786	766	748	740
Polyvalente Ste-Thérèse	83	2 166	2 166	2104	2262	2173	2100	2100
École Secondaire Jean-Jacques-Rousseau	43	1 122	1 446	1203	1232	1197	1210	1293
École secondaire Hubert-Maisonnette	25	608	716	690	719	768	802	801
École Secondaire Rive-Nord	32	835	943	1097	1080	1071	978	928
École Secondaire du Harfang	35	896	950	1159	1166	1230	1250	1324
Nouvelle école secondaire de Blainville / Terrebonne	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Est	308	7 951	9 085	9 363	9 474	9 396	9 229	9 282

L'École secondaire Hubert-Maisonnette comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Rive-Nord comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Lucille-Teasdale comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire d'Oka comprend 10 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Liberté-Jeunesse comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire du Harfang comprend 2 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Henri-Dunant comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

La Polyvalente Deux-Montagnes comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire des Patriotes comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire Jean-Jacques Rousseau comprend 12 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'École secondaire St-Gabriel comprend 8 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

Sources des données:

CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport.

Mars 2025

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil avec modulaires

*Les deux locaux modulaires de l'école secondaire du Harfang ne sont pas utilisés pendant l'année scolaire 2025-2026, puisqu'ils ont été déplacés du pavillon Saint-François vers l'école secondaire du Harfang en début d'année scolaire.

Faits saillants

Les données démographiques les plus récentes confirment la forte croissance de la clientèle entamée au secondaire qui se poursuivra au cours des prochaines années. Pour la période du présent cadre d'organisation scolaire, on estime que la hausse de l'effectif pourrait atteindre les 17 099 élèves dès 2028-2029. Il convient de noter que la capacité d'accueil totale au secondaire établie par le MEQ se situe à 14 254 places-élèves (excluant la nouvelle école secondaire du secteur Est de 1 024 places-élèves qui est présentement en dossier d'opportunité). Ainsi, la croissance prévue à court terme entraînera un important déficit en espace. Comme la problématique de manque de locaux s'est accentuée avec les dernières prévisions démographiques, le CSSMI a déposé dans le cadre du PQI 2026-2036 trois demandes d'ajouts d'espaces au secondaire, soit : deux écoles secondaires dans l'Est du territoire et l'agrandissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse. Une école secondaire dans le secteur Ouest est présentement en dossier d'opportunité. Ainsi, à moyen terme, nous espérons pouvoir bénéficier de 4 écoles secondaires supplémentaires afin de desservir la clientèle secondaire du CSSMI.

SECTEUR OUEST

D'ici 2028-2029, la clientèle du secteur Ouest devrait se stabiliser autour des 7 600 élèves en matière d'effectif scolaire. La capacité d'accueil du secteur se situe à 7 049 élèves en incluant l'école secondaire du Maréchal à Mirabel. L'ouverture de cette école est venue soulager les écoles du secteur Ouest. Il est à noter que toutes les écoles secondaires du secteur Ouest ont présentement des locaux modulaires, à l'exception de l'école secondaire du Maréchal. La clientèle de cette dernière devra faire l'objet d'un suivi, puisqu'elle pourrait déborder dès 2026-2027.

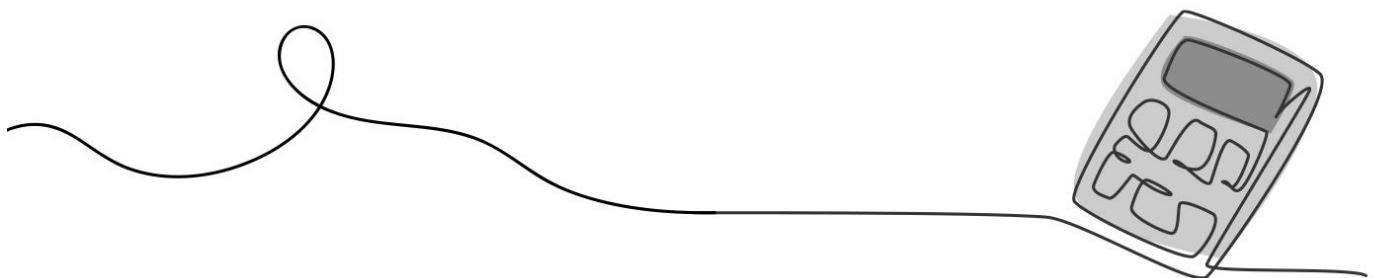
SECTEUR EST

La clientèle du secteur Est devrait augmenter et se situer à plus de 9 300 élèves d'ici 2028-2029. Considérant la capacité d'accueil de 7 951 élèves, le secteur Est connaîtra un important manque de places-élèves. Actuellement, sept établissements secondaires sur huit excèdent déjà leur capacité d'accueil. Compte tenu de la pression grandissante sur la capacité d'accueil des établissements du secteur Est, le CSSMI espère une réponse positive de la part du MEQ pour la construction de trois nouvelles écoles secondaires de 1 024 places-élèves. En attendant les ajouts d'espaces, des locaux modulaires sont déjà installés dans six écoles du secteur Est, soit les écoles Lucille-Teasdale, Henri-Dunant, Hubert-Maisonnette, Jean-Jacques-Rousseau, Rive-Nord, du Harfang, et à l'école Saint-Gabriel.

Malgré les pistes de solutions déjà mises en place ou qui seront mises en place, étant donné les délais pour l'obtention d'un terrain à Blainville ou à Terrebonne pour la nouvelle école secondaire du secteur Est qui est présentement en dossier d'opportunité avec la Société québécoise des infrastructures, nous demeurons vulnérables pour scolariser tous les élèves du secteur Est.

Par conséquent, dès le début des travaux au sujet du *Cadre d'organisation scolaire 2027-2030*, nous devons envisager différentes possibilités afin de scolariser tous les élèves du secondaire du CSSMI. Parmi les possibilités envisagées, nous devons réévaluer l'emplacement des projets particuliers ou l'utilisation d'écoles primaires qui ne sont pas dédiées à une clientèle spécifique en ce moment.

Formation générale adulte et professionnelle



Formation générale adulte et professionnelle

Le CSSMI regroupe deux (2) centres de formation générale adulte et cinq (5) centres de formation professionnelle couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- le centre de formation continue des Patriotes situé à Saint-Eustache;
- le centre multiservice situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation agricole situé à Mirabel;
- le centre de formation professionnelle, l'Émergence situé à Deux-Montagnes;
- le centre de formation des Nouvelles-Technologies situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation professionnelle de l'automobile situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation Construc-Plus situé à Saint-Eustache.

Centres	Nombre ETP dans le centre en 2024-2025	Prévisions
		2025-2026
Centres de formation générale adultes		
Centre de formation continue des Patriotes	638	630
Centre multiservice de Sainte-Thérèse	622	630
Centres de formation professionnelle		
Centre de formation agricole de Mirabel	131	146
Centre de formation professionnelle, l'Émergence	333	285
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	426	443
Centre de formation professionnelle de l'automobile	152	155
Centre de formation Construc-Plus	301	278
Total	2 602	2 567

Sources des données:

CSSMI, Services éducatifs aux adultes

Bilan 4, DGFE, Août 2025

Tendances du nombre d'ETP		
2026-2027	2027-2028	2028-2029
630	630	630
630	630	630
140	140	140
300	300	300
435	435	435
150	150	150
300	300	300
2 585	2 585	2 585

Annexes

Loi sur l’instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3 – À jour au 4 mars 2025

SECTION I

DROITS DE L’ÉLÈVE

Article 1

Droit à l’éducation scolaire

Toute personne a droit au service de l’éducation préscolaire et aux services d’enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l’article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l’année scolaire où elle a atteint l’âge d’admissibilité jusqu’au dernier jour du calendrier scolaire de l’année scolaire où elle atteint l’âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d’une personne handicapée au sens de la Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ([chapitre E-20.1](#)).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu’aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l’article 448.

Âge d’admissibilité

L’âge d’admissibilité à l’éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique; l’âge d’admissibilité à l’enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

Article 4

Choix de l’école

L’élève ou, s’il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

Critères d’inscription

L’exercice de ce droit est assujéti aux critères d’inscription établis en application de l’article 239, lorsque le nombre de demandes d’inscription dans une école excède la capacité d’accueil de l’école, ou, s’il s’agit d’une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d’inscription établis en application de l’article 240 ou 468.

Transport

L’exercice de ce droit ne permet pas d’exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire.

On entend notamment par « capacité d’accueil », le nombre d’élèves qu’une école peut accueillir en fonction des locaux disponibles, des ressources du centre de services scolaire et des règles applicables en matière de formation de groupes.

Article 39

Acte d’établissement

L’école est établie par le centre de services scolaire.

L’acte d’établissement indique le nom, l’adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l’école et l’ordre d’enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l’ordre d’enseignement concerné et précise si l’école dispense l’éducation préscolaire.

Article 40

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d’établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l’acte d’établissement d’une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

SECTION II

CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT

(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

Article 79

Le conseil d’établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur la modification ou la révocation de l’acte d’établissement de l’école.

Il doit être consulté par le directeur général du centre de services scolaire ou la personne que ce dernier désigne sur les critères de sélection du directeur de l’école.

Article 80

Le conseil d’établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d’enseignement du centre de services scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

SECTION IV COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Article 193

Consultation

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

- 1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;
- 1.1° le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;
- 2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
- 3.1° (paragraphe abrogé);
- 4° (paragraphe abrogé);
- 5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;
- 5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;
- 6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239;
- 6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
- 7° le calendrier scolaire;
- 7.1° les services de garde en milieu scolaire;
- 8° (paragraphe abrogé);
- 9° (paragraphe abrogé);
- 10° (paragraphe abrogé).

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés au premier alinéa. Il peut également renoncer à être consulté sur un sujet visé au paragraphe 1°, 2°, 3°, 5°, 5.1°, 6° ou 6.1° du premier alinéa. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaire. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.

SECTION VI FONCTIONS ET POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1 ainsi que pour l'application de la section II du chapitre I, relèvent de la compétence d'un centre de services scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (chapitre G-1.021), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Inuit et les Naskapis (chapitre S-4.2), à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1).

À cette fin, malgré le premier alinéa, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne résidant sur le territoire d'un autre centre de services scolaire à qui le centre de services scolaire dispense des services.

Pour l'application des dispositions de la présente section relativement à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne admissible à ces services, résidant ou non sur son territoire, et qui est désireuse de s'y inscrire.

Article 211

Immeubles

Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la

répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, le centre de services scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

1.1° sur le changement de destination d'un immeuble mis à la disposition de l'une de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président du conseil d'administration du centre de services scolaire et d'un parent d'un élève siégeant à ce conseil.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

Article 217

Le centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités du centre de services scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

Article 222

Le centre de services scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, le centre de services scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, le centre de services scolaire doit en faire la demande au ministre.

Il peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Toutefois, une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du ministre pris en application de l'article 457.2 ou que sur autorisation de ce dernier donnée en vertu de l'article 459.

Article 222.1

Le centre de services scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, un centre de services scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appuis dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un tel programme d'études local est soumis par le centre de services scolaire à l'approbation du ministre.

Article 236

Services éducatifs

Le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

Article 239

Le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence du centre de services scolaire en vertu du premier alinéa de l'article 204 et, parmi ceux-ci, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école, à ceux dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école et aux autres élèves qui fréquentent déjà cette école.

Lorsque le nombre de demandes d'inscription des élèves visés au deuxième alinéa n'excède pas la capacité d'accueil de l'école, les critères d'inscription doivent ensuite donner la priorité aux élèves provenant d'un autre territoire qui fréquentent déjà cette école.

Les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

Le centre de services scolaire peut organiser et dispenser dans cette école des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services éducatifs dans des classes ou des groupes spécialisés visés à l'article 235 à des élèves qui ne sont pas admis au projet particulier pour lequel celle-ci est établie.

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Article 255

Le centre de services scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle

en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences;

4. collaborer, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation de ses activités aux particularités régionales et par le versement d'une contribution financière.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

Article 255.1

Le centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

Plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2026-2029 (OS-03)

LÉGENDE :	
1.	Administration
2.	Enseignement préscolaire
3.	Enseignement primaire
4.	Enseignement secondaire
5.	Enseignement FP
6.	Enseignement FGA
7.	Entreposage
8.	Entretien et réparation
9.	Service à la communauté

Écoles primaires

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	20262026 - 20262027	20262027 - 20272028	20272028 - 20282029
MIRABEL					
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 107	262	École des Étoiles-Filantes 13 919, rue des Saules Mirabel J7N 3G2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 114	263	Nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Domaine-Vert Nord) 10800, montée Sainte-Marianne Mirabel J7J 2V4	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
SAINT-PLACIDE					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
OKA					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
POINTE-CALUMET					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides Pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2026- 2027-2028- 2026	2027- 2028-2029- 2027	2028- 2029-2030- 2028
SAINT-JOSEPH-DU-LAC					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC					
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 103	209	École Horizon-du-Lac 3102, rue de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
DEUX-MONTAGNES					
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINT-EUSTACHE					
B 008	244	Pavillon Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 018		Pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 118		Nouvelle école Des Hirondelles 430, rue Rocheleau Saint-Eustache J7R 2W9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 106	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2026- 2027-2028- 2029	2027- 2028-2029- 2030	2028- 2029-2030- 2031
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 ^e Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020		École Terre des jeunes Pavillon Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 101	254	École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
BOISBRIAND					
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelnau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-THÉRÈSE					
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 110	214	École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem Pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 042		École Le Tandem Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2026- 2027-2026- 2026	2027- 2028-2026- 2027	2028- 2029-2027- 2028
BLAINVILLE					
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis Pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, Pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 ^e Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 115	227	Nouvelle école primaire de Blainville (secteur Chambéry) 100, rue de Bellevue Blainville J7C 3X2	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES					
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
ROSEMÈRE					
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	<u>2026- 2027-2026- 2026</u>	<u>2027- 2028-2026- 2027</u>	<u>2028- 2029-2027- 2028</u>
LORRAINE					
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
BOIS-DES-FILION					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33° Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher Annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher Pavillon Félix-Leclerc 60, 35° Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
TERREBONNE					
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Écoles secondaires

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2025- 20272025- 2026	2027- 20282026- 2027	2028- 20292027- 2028
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka Pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 037	104	École Saint-Gabriel Pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 039		École Saint-Gabriel Pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9
B 108	109	École secondaire du Maréchal 15060, rang Petite Côte des Angés Mirabel J7N 3R7	4,9	4,9	4,9
B 851	139	Nouvelle école du Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation de Sainte- Thérèse 155, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 0E6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,9	4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang Pavillon Saint-François 172, 3 ^e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9

Centre de formation professionnelle

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2026- 2027-2026- 2026	2027- 2028-2026- 2027	2028- 2029-2027- 2028
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5,6	5,6	5,6
		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Pavillon Mirabel (location) 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5	5	5	5
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Pavillon des Promenades (location) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5,6	5,6	5,6
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Archambault- Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Centre fédéral de formation-Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Centre fédéral de formation-Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Archambault-Sécurité moyenne 242, Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5,6	5,6	5,6
B 060	404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5,6	5,6	5,6
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 090		Centre de formation agricole de Mirabel Garage 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 104		Centre de formation agricole de Mirabel Complexe Serricol 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 100	460	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	5,6	5,6	5,6
B 833		Centre de formation Construc-Plus Pavillon Saint-Eustache (location) 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1	5	5	5

Centre d'éducation des adultes

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2026- 20272025- 2026	2027- 20282026- 2027	2028- 20292027- 2028
B 105	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6
B 041		Pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,6,9	2,3,6,9	2,3,6,9
B 051		Pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	2,3,6,9	2,3,6,9	2,3,6,9
B 834	306	Centre de formation continue des Patriotes Promenades Deux-Montagnes (location) 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Archambault -Sécurité moyenne Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6

Autres immeubles

BÂTISSE	IMMEUBLES	<u>2026- 2027</u> <u>2025- 2026</u>	<u>2027- 2028</u> <u>2026- 2027</u>	<u>2028- 2029</u> <u>2027- 2028</u>
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache (location) 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André (location) (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles (location) 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8

Listes des écoles et des actes d'établissements 2026-2027 (OS-04)

Écoles primaires

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR A					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8		10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G0	Pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G0	22 + 16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820 CA-241210-558
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		25	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403 CC-170425-4618
École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4		28	Préscolaire Primaire		CC-191210-5268 CA-210323-69

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR A					
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		13	Précolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord) 10 800, Montée Sainte-Marianne Mirabel J7J 2V4		25	Précolaire Primaire		CA-241210-558
École Le Tandem 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	Pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6 Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	10 + 10	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		17	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelnau Boisbriand J7G 1V7		21	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		21	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		16	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Étoiles-Filantes 13 919, rue des Saules Mirabel J7N 3G2		19	Précolaire Primaire		CA-211214-165 CA-240416-490
SECTEUR B					
École des Hirondelles 430, rue Rocheleau Saint-Eustache J7R 2W9	Pavillon Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	28 + 11	Précolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 DGCC-201001-68 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		17	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		25	Précolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3102, de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820 CC-161213-4576
École Emmanuel-Chénard 600, 28 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		20	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 ^e Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		22	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR B					
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		22	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		15	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		21	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-161213-4576 CC-181211-5018
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		23	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3		21	Précolaire Primaire		CC-161213-4576 CC-180227-4822 CC-180515-4883
SECTEUR C					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		19	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles ⁴ 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		20	Précolaire Primaire	Programme alternatif : Précolaire à 6 ^e année pour les écoles Plateau St- Louis, des Ramilles, Notre- Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante- Bois, de l'Envolé, de l'Aquarelle, des Semailles, des Moissons, Du Bois- Joli, de l'Harmonie- Jeunesse, du Domaine- Vert-Nord, <u>Nouvelle école primaire de Mirabel.</u>	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		24	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de- l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		18	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	Pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé- Labelle Blainville J7C 2H4	19 + 4	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		20	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 ^e Avenue Est Blainville J7C 3R5		17	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		16	Précolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720

⁴ Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR C					
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		17	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		20	Précolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		20	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
Nouvelle école primaire de Blainville (Chambéry) 100, rue de Bellevue Blainville J7C 3X2		25	Précolaire Primaire		CA-241210-558
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7		24	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CA-211214-166 CA-241210-558
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		22	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
SECTEUR D					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		40	Précolaire Primaire	Programme musical (violon) : 3 ^e à 6 ^e année pour les écoles Alpha, de l'Espace- Couleurs, du Ruisseau, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil- Tougas.	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisseau 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Précolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		15	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		13	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR D					
École Le Rucher 100, 33 ^e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	Annexe Le Rucher 100, 33 ^e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4 Pavillon Félix-Leclerc 60, 35 ^e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	21 + 11	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		28	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		16	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Précolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7		14	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5		20	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6		13	Précolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6		27	Précolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

**Écoles à projet pédagogique particulier
(reconnues par le MEQ en vertu de l'article 240 de la LIP)**

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		23	Préscolaire Primaire	Programme alternatif : Préscolaire à 6 ^e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des- Champs, <u>des Étoiles- Filantes</u> , des Grands- Vents, des Hirondelles, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand- Pommier, Emmanuel- Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon- Soleil, <u>Notre-Dame</u> , des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte- Scholastique et Sauvé.	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 <u>CA-240416-490</u> <u>CA-241210-558</u> SSGC_2024-2025_13
École Terre des jeunes 128, 25 ^e Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	Pavillon Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	0+18	Préscolaire Primaire	Programme primaire du Baccalauréat International : Préscolaire à 6 ^e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, <u>des Étoiles-Filantes</u> , des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Hirondelles, des Jardins- des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston- Pilon, Girouard, Horizon- du-Lac, Horizon-Soleil, <u>Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte- Thérèse), Notre-Dame</u> , des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique et Sauvé.	CP-980514-237 CC-070626-2720 <u>CA-240416-490</u> CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		18	Préscolaire Primaire	Programme alternatif : Préscolaire à 6 ^e année pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace- Couleurs, des Grands- Chemins, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston- Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint- Pierre, Terre-Soleil et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CA-241210-558

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		9	Primaire	Programme musical (piano et violon) : 2 ^e à 6 ^e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Étoiles-Filantes , des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame , Notre-Dame-de-l'Assomption, des Blés-Dorés, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil, des Hirondelles, du Domaine-Vert-Nord, Nouvelle école primaire de Mirabel et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-240416-490 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6		17	Préscolaire Primaire	Programme primaire du Baccalauréat International : Préscolaire à 6 ^e année pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruissellet, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Nouvelle école primaire de Mirabel et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558

Écoles secondaires

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	Pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1 257	Secondaire	Programme alternatif : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des- Champs, des Grands- Vents, des Jardins-des- Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre- Dame , des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des- Vents, Sainte- Scholastique, Sauvé, des Hirondelles et des Étoiles- Filantes	CP-980514-237 CC-070626-2720 CA-211214-167 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École secondaire Liberté- Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		690	Secondaire		CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720 CA-211214-167
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	Exclusion à l'immeuble : Les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1 873	Secondaire	Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, des Mésanges, Emmanuel- Chénard, Horizon-Soleil, Notre-Dame , Sauvé, des Hirondelles, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand- Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, des Blés- Dorés, Prés fleuris, Rose- des-Vents, Sainte- Scholastique et des Étoiles-Filantes Football : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175 CC-180515-4883 CA-211214-167 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1 627	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1		1 060	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574 CC-180515-4884
École secondaire du Maréchal 15060 rang Petite Côte des Anges Mirabel J7N 3R7		1280	Secondaire		CA-211214-167 CA-240618-508
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	Pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	666	Secondaire	Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International : 1 ^{re} à 3 ^e secondaire pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Le Tandem, de Fontainebleau, de la Renaissance, Le Tournesol, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Nouvelle école primaire de Mirabel et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-231212-451 CA-241210-558
	Pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3			Programme sports-études (baseball, basketball, golf, gymnastique, hockey féminin, hockey Bantam AA, hockey Bantam AAA, hockey Midget AAA, hockey Midget Espoir, hockey Pee wee AAA, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ringuette, ski acrobatique, ski alpin, soccer, softball, surf des neiges, tae kwondo et tennis) : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire (Clientèle de tout le centre de services scolaire)	

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Hubert-Maisonnette 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		542	Secondaire	Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international : 1 ^{er} cycle du secondaire pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisseau, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher et Marie-Soleil-Tougas.	CP-980514-237 CP-980622-298 CC-070626-2720 CA-231212-451
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	Exclusion à l'immeuble : Les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2 046	Secondaire	Programme alternatif : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Nouvelle école primaire de Mirabel et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007 CC-191210-5268 CA-241210-558
				Formation musicale intensive : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire (Clientèle de tout le centre de services scolaire)	
				Santé globale : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	
				Hockey féminin : 1 ^{re} à 5 ^e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		666	Secondaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D' ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		838	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		863	Secondaire	Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International : 2 ^e cycle du secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Nouvelle école primaire de Mirabel et Nouvelle école primaire de Blainville.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	Pavillon Saint-François 172, 3 ^e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	846	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175 SOST-20-21-002
Nouvelle école du Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation de Sainte-Thérèse 155, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 0E6		96	Préscolaire Primaire Secondaire		CA-240514-497

Centre de formation professionnelle

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	Centre de formation agricole de Mirabel (Garage) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	282	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007 CC-181211-5018 CC- 191210-5272
	Centre de formation agricole de Mirabel (Complexe Serricol) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8			
	Exclusion à l'immeuble : Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.			
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	Pavillon Mirabel 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5 (Selon le nombre de jours prévus au bail)	1 000	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-151027-4385 CC-180515-4885 CC-180515-4886 CC-181211-5018
	Pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0			
	Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0			
	Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6			
	Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0			
	Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1			
	Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0			
	Exclusion aux immeubles : Les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse			
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	Exclusion à l'immeuble : Les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	200	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8	Exclusion à l'immeuble : Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	625	Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412 CC-181211-5018
Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	Pavillon Saint-Eustache 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1	380	Formation professionnelle	CC-161213-4576 CC-180515-4886 CC-181211-5018
	Exclusion à l'immeuble : Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.			

Centre de formation général adulte

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre de formation continue des Patriotes 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	Établissement Archambault - Sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	558	Formation générale adulte	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455 CC-161213-4576 CC-180515-4883 CC-181211-5018
	Centre fédéral de formation - Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6			
	Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0			
	Centre fédéral de formation - Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1			
	Établissement Archambault - Sécurité moyenne 242, montée-Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0			
	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8			
	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4			
	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4			
	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8			
	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3			
	Exclusion aux immeubles : Les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.			

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	655	Formation générale adulte	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-4574 CC-180515-4884 CC-181211-5018 CA-241210-558
	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4			
	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4			
	Centre de formation des Nouvelles- Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8			
	Pavillon Adolphe Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7			
	Pavillon Mgr. Philippe Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3			
	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3			
	Exclusion aux immeubles : Les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St- André et locaux adjacents), les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles- Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.			

Démarche de consultation

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2026-2029 Échéancier de consultation menant à l'adoption

PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)

1.	Tables sectorielles du primaire	1 avril 2025 3 avril 2025
2.	Table spéciale du secondaire	3 avril 2025
3.	Comité 360 (dépôt des enjeux)	8 avril 2025

Rencontres de travail du 1 mai au 21 mai 2025 *(Les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer aux rencontres de travail dans les secteurs concernés)*

4.	Rencontre d'information générale – tous les secteurs	24 avril 2025
----	--	---------------

RAPPORT D'ÉTAPE (publication officielle du calendrier de consultation et date de l'audience publique, publication des enjeux, tendances de clientèle, problématiques et pistes de solution identifiées)

5.	Comité 360	10 juin 2025
6.	Conseil d'administration	17 juin 2025

CONSULTATION OFFICIELLE

7.	Comité 360	23 septembre 2025
8.	Conseil d'administration (adoption du projet pour consultation)	7 octobre 2025
9.	Table du primaire (enjeux de la consultation – au besoin)	15 octobre 2025
10.	Table du secondaire (enjeux de la consultation – au besoin)	Au besoin
11.	Comité de parents	23 octobre 2025
12.	Audience publique	4 novembre 2025
13.	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	20 novembre 2025

14.	Comité 360 (tendance des résultats)	18 novembre 2025
15.	Comité consultatif de gestion	25 novembre 2025
16.	Conseil d'administration	9 décembre 2025